

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

Le Times, du 27, a des dépêches de Berlin. Le budget militaire et celui des hôpitaux, en Prusse, est double, pour l'année 1871, des budgets de 1870.

M. Odo Russell a félicité officiellement le roi de Prusse de son élévation (?) au titre d'empereur d'Allemagne.

Un correspondant du Times écrit de Berlin, le 22, qu'à Coblenz, Königsberg, et dans les autres villes, les officiers français ont des difficultés avec la population. Les 350.000 soldats, assez pacifiques jusqu'ici, commencent à donner de l'embarras, depuis que les proclamations du gouvernement français ont pénétré dans les forteresses.

On croit qu'il sera nécessaire de proclamer la loi martiale.

On mande de Saint-Petersbourg, le 18 décembre :

« Le ministère a donné avis aux journaux qu'il faut cesser toute attaque contre l'Allemagne. »

## NOMINATION DE M. JULES FAVRE A LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

C'est décidé : le ministre par intérim des affaires étrangères, à Bordeaux, M. le comte Chaudordy, vient de prévenir les puissances signataires du traité de Paris, que M. Jules Favre est désigné pour représenter la France à la Conférence qui va s'ouvrir à Londres dans les cinq premiers jours du mois de janvier prochain.

Lord Granville, chef du Foreign-Office de la Grande-Bretagne, a immédiatement demandé au comte de Bernsdorf qu'un sauf-conduit pour M. Jules Favre fût envoyé de Versailles au gouvernement de Paris.

Les représentants de toutes les autres puissances appuient cette démarche du ministre de la reine, à qui il appartenait de s'occuper du sauf-conduit, puisque c'est de lui qu'émanent les invitations adressées aux cabinets relativement à la Conférence.

Il ne serait pas impossible que M. Jules Favre se rendit de Paris directement à Londres et qu'en conséquence il ne visitât Bordeaux qu'après que la conférence eût achevé ses travaux. (La Liberté).

## LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

C'en est fait.

L'avant-dernière assemblée élue par le suffrage universel est allée rejoindre ses aînées.

De même que le Corps-Législatif et les conseils municipaux, les conseils généraux ont vécu !

Il ne reste plus debout que les conseils d'arrondissement, auxquels sans doute la délégation n'a pas songé ?

Leur tour ne peut tarder à venir.

Il est curieux de rapprocher du décret de dissolution, signé par M. Gambetta, les paroles qu'il prononçait, au mois de mai 1870, devant le Corps-Législatif, et dans lesquelles il rendait un hommage éclatant à l'inviolabilité du suffrage universel.

« Gardons-nous, disait-il, de récriminer contre le suffrage universel parce qu'il se trompe. Même dénaturé, n'oublions pas qu'il

est notre principe. Et moi qui suis un homme de paix, je professe un tel respect pour cette souveraineté légitime, que je n'hésiterais pas à faire un appel à la force si l'on voulait y porter la main ! Le suffrage universel est l'accession de chaque conscience, de chaque raison au gouvernement de la nation ; c'est l'ancre de salut ! Nous avons tout à en attendre, et j'affirme qu'avant longtemps notre attente sera justifiée. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bordeaux, 28 déc., 4 h. soir.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Nouvelles de Paris par ballon Tourville, tombé à Tymoutiers, avec toutes ses dépêches.

Depuis le 21, le froid excessif a entravé les opérations et empêché les travaux de terrassements. Des mesures prises pour sauvegarder la santé des troupes n'impliquent en aucune façon l'abandon des opérations commencées.

Le gouvernement et le peuple de Paris sont plus que jamais décidés à continuer la défense au prix de tous les sacrifices jusqu'à la victoire définitive.

Le 26 décembre la garde nationale mobilisée a délogé un bataillon saxon du parc de la Maison-Blanche.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre est arrivé à Bordeaux.

Le Mans, 28 déc., 2 h. 15 soir.

Général Chanzy à préfet, Tours.

Une colonne mobile a battu hier l'ennemi à Montoire, et l'a poursuivi dans la direction de Châteaurenault, lui faisant 100 prisonniers et lui enlevant des convois et des bagages. Elle a l'ordre de continuer la poursuite soit sur Vendôme, soit sur Châteaurenault.

Certifié conforme :

Le préfet, DUREL.

Besançon, 27 décembre.

Deux assauts ont été donnés sur les forts de Belfort, dans la nuit de mardi à mercredi 21 décembre.

Ils ont été vigoureusement repoussés. Les pertes des assiégeants sont considérables.

Dans la région de l'Est, le patriotisme s'affirme avec une énergie croissante.

Lille, 27 décembre.

Les dépêches prussiennes sur le combat de Pont-Noyelle sont mensongères. L'ennemi n'a fait aucun prisonnier.

Tous les avis constatent que, dans la région du Nord-Est, les pertes des Prussiens sont énormes. A Châlons-sur-Marne, il y a dix-huit mille des leurs, malades ou blessés. Les autres villes sont semblablement encombrées. Beaucoup de soldats prussiens, aveugles, reviennent de Paris.

Bourges, le 27 décembre.

Un millier de Prussiens ont occupé Briare.

Le préfet de Maine-et-Loire a reçu du préfet du Mans la dépêche suivante :

Le Mans, 26 déc. 1870, 10 h. 50, mat.

Hier, 25, la malheureuse ville de Saint-Calais a encore reçu la visite des Prussiens.

Quelques coups de fusils ont été échangés entre les avant-gardes et un détachement de

cavaliers et de francs-tireurs qui avaient été envoyés en reconnaissance, et n'étaient pas de force à opposer une réelle résistance.

Deux bombes ont été envoyées sur la ville.

Personne, heureusement, n'a été blessé.

Les Prussiens sont ensuite entrés au nombre de 400 environ.

Le conseiller municipal faisant fonction de maire, a été demandé par eux et détenu provisoirement prisonnier.

Le commandant prussien a exigé une somme de 20,000 fr., et s'est enfin contenté de 15,000 outre des réquisitions en nature.

En même temps, la ville était pendant une heure entière livrée au pillage des soldats.

C'est à quatre heures et demie seulement que Saint-Calais, déjà si cruellement éprouvé, a été délivré de la présence d'un ennemi qui transforme la guerre en brigandage.

Le Républicain d'Indre-et-Loire pose la question suivante :

« Est-il vrai que si les Prussiens étaient entrés à Tours, mercredi 21, ils auraient trouvé à la Préfecture ou dans un autre dépôt public mille chassepots, tandis que la garde nationale était désarmée, tandis que, la veille, la mobilisée de Maine-et-Loire, qui a payé son tribut au pays et laissé ses morts en Touraine, était allée au combat armée de fusils à piston ? »

## ORDRE DU JOUR DU ROI GUILLAUME.

« Soldats des armées allemandes alliées,

« Nous entrons dans une nouvelle phase de la guerre. La dernière fois que je vous ai adressé la parole, la dernière des armées ennemies, qui se trouvaient en face de nous au début de la campagne, venait d'être anéantie par suite de la capitulation de Metz. Depuis, l'ennemi nous a opposé de nouvelles troupes formées par des efforts extraordinaires ; une grande partie des habitants de la France ont abandonné leurs travaux pacifiques, auxquels nous n'avions apporté aucune entrave, pour prendre les armes.

« L'ennemi nous a été souvent supérieur en nombre ; cependant vous l'avez battu de nouveau, car la bravoure, la discipline et la confiance dans une juste cause valent plus que le nombre des combattants. Toutes les tentatives de l'ennemi pour forcer le passage à travers nos lignes d'investissement ont été repoussées énergiquement, souvent, il est vrai, au prix de sanglants sacrifices, — comme à Champigny et au Bourget, — mais aussi avec le même courage héroïque dont vous avez fait preuve en toute occasion.

« Les armées de l'ennemi qui s'avançaient de tous côtés pour débloquer Paris, sont toutes défaites. Nos troupes qui en partie se trouvaient encore, il y a quelques semaines, devant Metz et Strasbourg, ont dépassé aujourd'hui déjà Rouen, Orléans et Dijon, et, outre beaucoup de rencontres victorieuses, comptent deux nouvelles et grandes journées d'honneur, la bataille d'Amiens et celle de plusieurs jours devant Orléans.

« Nous avons conquis plusieurs forteresses et pris un matériel de guerre considérable.

« Je n'ai donc qu'à vous exprimer ma haute satisfaction, et c'est pour moi un bonheur et un besoin de pouvoir vous le dire. Je vous remer-

cie tous, depuis le général jusqu'au simple soldat. Si l'ennemi s'obstine à continuer la guerre je sais que vous persévèrerez à faire tous les efforts auxquels nous devons les grands succès que nous avons remportés, jusqu'à ce que nous obtenions une paix honorable, digne des grands sacrifices de sang et de vies que nous avons dû faire.

« Quartier-général de Versailles, 6 décembre. GUILLAUME. »

## ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL CHANZY.

Chanzy adresse à son armée un ordre du jour qui porte à sa connaissance la protestation, datée du 26, qu'il a envoyée par un parlementaire au commandant prussien à Vendôme.

Le général est sûr que chacun partagera son indignation et son désir de venger de telles injures.

## Au Commandant Prussien à Vendôme.

« J'apprends que des violences inqualifiables ont été exercées par des troupes placées sous vos ordres sur la population inoffensive de Saint-Calais, malgré les bons traitements prodigués par elle à vos malades et à vos blessés.

« Vos officiers ont exigé de l'argent et autorisé le pillage.

« C'est là un abus de la force qui pèsera sur vos consciences. Le patriotisme de nos populations saura le supporter, mais il m'est impossible d'admettre que vous y ajoutiez encore une injure gratuite.

« Vous avez prétendu que nous étions vaincus. — Cela est faux. Nous vous avons battus et tenus en échec depuis le 4 décembre.

« Vous avez osé traiter de lâches des gens qui ne pouvaient vous répondre, et vous avez prétendu qu'ils subissaient le gouvernement de la défense nationale qui les oblige à la résistance, alors qu'ils veulent la paix.

« Je proteste avec le droit que me donnent pour parler ainsi la résistance de la France entière, et celle que vous oppose une armée que vous n'avez pu vaincre jusqu'ici. Nous affirmons de nouveau ce que notre résistance vous a déjà appris : nous lutterons avec la conscience de notre droit et la force de notre volonté, quels que soient les sacrifices qui nous restent à faire.

« Nous lutterons à outrance, sans trêve ni merci, car il s'agit aujourd'hui de combattre non plus des ennemis loyaux, mais des hordes de dévastateurs qui veulent uniquement la ruine et la honte d'une nation qui prétend conserver son honneur, son indépendance, son rang.

« A la générosité avec laquelle nous traitons vos prisonniers et vos blessés, vous répondez pas une insolence, par l'incendie, par le pillage.

« Je proteste avec indignation au nom de l'humanité et du droit des gens que vous foulez aux pieds. »

Cet ordre du jour sera lu trois fois aux troupes.

## LES PRUSSIENS A LIMERAY.

Mercredi dernier, sept ou huit uhlands se présentaient à Limeray, canton d'Amboise. Ils précédaient une colonne de deux ou trois mille hommes venant du côté de Blois, et paraissaient vouloir se diriger vers Tours.

Plusieurs habitants de la commune, et cinq ou six personnes de Blois qui s'étaient réfu-

giées dans ces contrées se réunirent dans le but de résister à l'ennemi. Ils s'armèrent de brocs et de bâtons et donnèrent la chasse aux éclaireurs, dont un, paraît-il, aurait été légèrement atteint près de l'oreille par la pointe d'une fourche.

Le lendemain, la colonne prussienne arrivait à Limeray. Instruit de la réception qui avait été faite la veille à ses uhlands, le commandant annonça que, pour punir la commune de cette agression, toutes les maisons du bourg seraient incendiées.

Au nom des malheureux habitants frappés d'épouvante, le maire et le curé se rendirent près de cet officier pour le supplier de ne pas mettre sa menace à exécution.

On commença par les constituer prisonniers, et après les avoir écoutés, le commandant déclara qu'un très-petit nombre de personnes de Limeray ayant pris part à l'attaque dirigée contre les uhlands, le châtement n'atteindrait pas tout le bourg, mais seulement un ou deux habitants; qu'en conséquence le feu serait mis à une ou deux maisons.

L'effet suivit de près cette cruelle décision. Des soldats prussiens, sur l'ordre qui leur fut donné, s'introduisirent dans le domicile du nommé Chiquet, charron, alors absent. Après avoir poussé dehors la femme Chiquet, qui était dans la maison avec cinq ou six enfants, ils enfoncèrent les meubles et mirent tout au pillage.

Une somme de 250 fr., fruit des économies de cette pauvre famille, fut prise dans une armoire. On s'empara également d'une montre qui était suspendue, à la cheminée, de linge, des couvertures, etc., puis, on jeta sur le lit et sur les meubles, des brassées de paille imprégnées de pétrole, auxquelles, en se retirant, un soldat mit le feu.

Une demi-heure après, la maison entière était réduite en cendres.

La colonne prussienne, qui avait assisté tout entière à ce triste spectacle pour empêcher les habitants d'éteindre l'incendie, s'éloigna dans la direction de Chançay et de Reugny.

Le maire et le curé de Limeray, faits prisonniers, comme nous l'avons dit plus haut, et emmenés à la suite de la colonne prussienne, furent relâchés dans la soirée de samedi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

La Sarthe nous apporte les nouvelles suivantes :

Une personne qui est arrivée de Chartres nous affirme qu'il ne reste presque plus de soldats prussiens valides à Chartres. Il y a trois à quatre mille malades ou blessés entassés au collège, à la gare, à l'hospice Saint-Ferdinand, à l'école des frères, à la gendarmerie et dans presque tous les autres édifices publics qui en sont littéralement encombrés.

Un grand nombre de blessés prussiens étant arrivés dernièrement d'Orléans, on fit évacuer sur Versailles tous les convalescents français qui se trouvaient alors à Chartres : au moment où nos compatriotes furent massés en colonne, les Chartrains se précipitèrent sur eux pour leur offrir, qui des dons en nature, qui des largesses en argent.

Les Prussiens furent tellement mécontents de cette manifestation sympathique que des cavaliers se mirent à charger la foule à coups de plat de sabre; on dit même que des enfants leur lancèrent des pierres à la tête.

Ces façons d'agir de l'ennemi, qui se reproduisent assez fréquemment, exaspèrent au plus haut degré la population qui n'attend qu'une occasion pour se soulever contre ses barbares oppresseurs.

— La cour martiale de la division Gougéard a condamné à mort un officier des mobilisés de la Loire Inférieure pour avoir fui devant l'ennemi en criant : Sauve qui peut !

Deux autres officiers ont été cassés de leur grade et incorporés comme simples soldats.

On lit d'un autre côté dans l'Union de la Sarthe :

« Hier matin a eu lieu au camp de Pontlieue l'exécution de deux individus convaincus du crime d'espionnage.

• La surveillance la plus active est établie pour la recherche de diverses personnes soupçonnées d'intelligence avec l'armée prussienne.

• Grâce aux mesures énergiques et intelligentes prises par l'autorité, nous espérons que notre département sera bientôt purgé de ces Prussiens de l'intérieur. »

— M. Cathelineau est au Mans depuis quelques heures.

On croit généralement que le mouvement de retraite si prononcé dans les armées prussiennes n'est qu'une feinte ayant pour objet de masser les différentes forces que l'ennemi a disséminées dans l'ouest et le centre, afin de frapper sur un point ignoré un coup formidable et décisif.

Nous sommes persuadés que nos généraux ont dû prévoir cette éventualité et pris leurs mesures en conséquence.

— On constate que dans l'armée du prince de Reuss, qui opère du côté d'Auxerre, il y a des hommes de tout âge, depuis seize jusqu'à cinquante ans, et beaucoup de myopes.

— On écrit de Soissons au Journal d'Indre-et-Loire :

• Soissons est un vaste hôpital. Chaque jour il arrive des blessés allemands par milliers, venant de tous les côtés, mais surtout de Paris, et ceux-ci sont presque tous aveugles.

• La garnison prussienne est atterrée par ce spectacle.

— Un ballon venant de Paris est tombé auprès de Limoges le 27.

— On écrit de Marseille, le 27 décembre : Un ouragan, qui a éclaté le 25, a fait périr trois navires. Les équipages ont été sauvés.

La garde nationale mobilisée de Toulon a reçu l'ordre d'aller au camp des Alpes.

M. Chenel, colonel de la guérilla l'Orient (?), a été condamné à mort pour avoir fui devant l'ennemi. La peine a été commuée en celle du bagne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Protestation de M. le comte de CIVRAC,

Président du Conseil général de Maine-et-Loire.

Beaurepaire, le 26 décembre 1870.

Monsieur le Directeur,

Il restait au pays un dernier débris de représentation nationale; le décret qui prononce la dissolution des conseils généraux le lui enlève; avec ce débris tombe la dernière garantie des libertés publiques.

Le silence qui nous était imposé par la gravité des circonstances, par la crainte exagérée, peut-être, d'entraver la défense du sol de la patrie, a nécessairement un terme quand les abus du pouvoir n'en ont pas.

Appelé par mes collègues à l'honneur de présider le conseil général du département de Maine-et-Loire, je croirais manquer à la confiance qu'ils m'ont témoignée, si je ne protestais pas hautement contre la situation qui nous est faite.

C'est pour moi un devoir de réclamer énergiquement, en leur nom comme au mien, un nouveau décret qui, convoquant immédiatement les électeurs, pourra seul expliquer et justifier celui contre lequel nous protestons.

Ce nouveau décret, je ne puis croire qu'il nous soit refusé par les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui, qui étaient hier mes collègues, et avec lesquels je combattais pour la liberté contre le despotisme de l'empire.

C'est pour ces luttes qu'ils avaient reçu mandat de leurs électeurs; c'est dans ces luttes qu'ils ont puisé le mandat de se vouer à la défense du pays.

Les mêmes mains qui ont contribué à renverser un régime arbitraire, ne sauraient chercher à en rétablir un autre, sous un nom différent, sans révolter la conscience publique.

Telle n'est pas, telle ne peut pas être la pensée des délégués du gouvernement de la défense nationale.

Sous peine de renier un passé qui les oblige étroitement, la république qu'ils veulent fonder doit, à leurs yeux comme aux nôtres, avoir pour base fondamentale, nécessaire, le suffrage universel; pour but à atteindre, la liberté.

Sans la représentation nationale à tous les degrés, sans la participation de tous à la gestion et au contrôle des intérêts de tous, en dehors du gouvernement réel, positif et efficace du pays par lui-même, la république ne serait qu'un mot et ce mot serait un mensonge.

La ville de Paris a exigé des élections et elle les a eues.

Que la France témoigne avec fermeté, avec persévérance, sa volonté d'avoir des élections: elle les aura.

Les communes, les départements, ne peuvent rester plus longtemps livrés à des commissions administratives sans mandat et sans autorité.

C'est dans l'union de tous les citoyens, animés du même amour pour la patrie, c'est dans l'association des efforts, des sacrifices volontaires de tous que nous trouverons la délivrance et le salut de la France.

Veuillez agréer, etc.

Comte DURFORT DE CIVRAC,

ancien député, président du Conseil général de Maine-et-Loire.

P.-S. — En écrivant cette lettre, je ne connaissais, du décret du 25 décembre, que le fait même de la dissolution des Conseils généraux; j'en ignorais les considérants et les termes, qui portent l'atteinte la plus grave à la souveraineté de la nation, à son droit inaliénable de consentir l'impôt, qui ne peut être perçu légalement, régulièrement, que s'il a été voté par ses mandataires légitimes.

L'esprit des institutions républicaines exige que le décret du 25 décembre soit abrogé; que, les Conseils généraux étant dissous, le soin de nommer d'urgence et provisoirement des commissions départementales soit retiré aux préfets, pour être remis aux électeurs dans tous les départements où l'invasion ne rend pas les élections impossibles.

27 décembre 1870.

D. DE C.

M. DE BEAUREPAIRE.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de notre brave compatriote, M. Quesnay de Beaurepaire, qui, dès le début de la guerre, a quitté la toge pour l'épée et est parti à la défense de sa patrie.

Cette conduite courageuse lui a valu l'admiration générale, et, nous le savons, des témoignages nombreux de sympathie lui sont arrivés de sa ville natale.

A la tête d'une compagnie de francs-tireurs, il n'a pas pris seulement une part brillante à diverses sorties de la capitale, les échos de la grande ville nous apportent tout un système de défense imaginé par notre jeune et vaillant capitaine, système qui a été approuvé par le général Trochu et a trouvé de nombreux adhérents.

Voici ce que nous lisons :

Il y a dans ce moment à Paris, dit l'Opinion nationale, un homme comme il en faudrait beaucoup à l'heure des grands dangers et des résolutions suprêmes, qui a la loi du dévouement, la passion, je dirais presque la folie du sacrifice, qui veut sauver son pays, et qui croit que cela est possible. Cet homme qui sait penser, qui sait se battre, et qui se bat mieux encore qu'il ne parle, est le capitaine Quesnay de Beaurepaire.

J'ai assisté dimanche à une conférence qu'il a faite au gymnase Paz, sur la défense nationale, et j'en suis sorti vraiment émerveillé. Il est impossible d'être plus simplement éloquent. Ancien procureur à Mamers (Sarthe), M. de

Beaurepaire s'était évidemment trompé de carrière.

A la première nouvelle de nos désastres, une généreuse indignation le saisit, il n'y tient plus, et, au lieu de rester tranquillement à requérir contre le vagabond et le voleur, il s'engage comme un volontaire contre les Prussiens. Et je l'approuve, car, sans douter de son avenir dans le parquet, le képi du franc-tireur lui va certes mieux que la toge du magistrat. Tour-nure dégagée, air mâle, résolu, voilà pour le militaire. Parole nette et ferme, geste sobre, des raisons toujours, jamais de phrases, du tact souvent sans chercher l'esprit, rien de prétentieux, rien de gourmé, la conviction que donne une grande cause, la chaleur qui vient de l'âme, voilà pour l'orateur, voilà ce que j'ai trouvé chez cet homme ardent et contenu à la fois, et qui m'a eu bientôt conquis, et avec moi tout l'auditoire.

Le projet du capitaine de Beaurepaire, sa conception, comme il l'appelle, peut se résumer en quelques mots :

Réunir de 10 à 15.000 volontaires, pris dans l'armée, la garde nationale, la garde mobile, les corps francs, partout; avec cette troupe, munie de fusils à tir rapide, de beaucoup de cartouches, de vivres pour quatre jours, lestement équipés et commandés par des officiers de son choix, percer sur un point donné les lignes prussiennes, soulever immédiatement le pays où elle aura pénétré, s'il ne l'est pas d'avance, offrir un moyen puissant de ralliement à ces habitants des campagnes que l'invasion ou la crainte de l'invasion isole et désespère, à tous ces courages énergiques, mal terrifiés, impuissants, qui n'attendent qu'un appui et qu'un signal pour marcher contre l'invasisseur; puis venir surprendre, attaquer par derrière cet ennemi qui s'attend à être attaqué en face, et qui, dans cette position, est presque inexpugnable; le harceler de toutes les manières, la nuit, le jour, à tout instant, occuper ses chemins, ses convois, l'empêcher de se ravitailler. A l'aide de cette guerre incessante qui aura pour objectif, non plus tel ou tel département, mais Paris, parvenir à débloquent la capitale et rétablir ainsi l'unité française, qui se trouve aujourd'hui rompue par l'interruption des communications de Paris avec la province: telle est cette conception que le capitaine Quesnay de Beaurepaire a exposée en termes aussi simples que le plan lui-même; et sans appeler à son secours aucune passion, sans chercher à exciter aucun fanatisme, même le plus légitime de tous, celui de la délivrance, il a suffi à ce nouveau Pierre l'Ermite d'invoquer la raison seule, le seul intérêt du pays, de présenter le tableau vrai de la situation actuelle, pour faire acclamer par tous sa croisade nationale et patriotique.

On n'a point entendu ce cri d'autrefois : Dieu le veut! Dieu le veut! Mais de nombreuses adhésions et des enrôlements plus nombreux encore sont venus lui prouver que l'amour de notre chère France, l'amour de la liberté, la foi civique, en un mot, pouvaient exalter les cœurs et enfanter les mêmes dévouements qu'à une autre époque, la loi religieuse.

Nous sommes heureux, ajoute l'Opinion nationale, d'apprendre que la combinaison proposée par M. de Beaurepaire, pleinement approuvée par le général Trochu, compte déjà plus de 6.000 adhérents.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, sur les deux heures du matin, le feu s'est déclaré à Gennes, dans la tannerie de M. Gustave Besnard.

Grâce au concours de la population et aux efforts des pompiers de Gennes, le feu a été maintenu dans son foyer primitif et a été éteint complètement après deux heures de travail.

Les pertes s'élèvent à 4.500 fr. environ; elles sont couvertes par la compagnie Le Soleil.

Les causes de cet incendie sont inconnues. En raison de la mauvaise saison, les travaux étaient suspendus, et depuis le mercredi précédent personne n'avait pénétré dans l'usine.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie P. GODET.